

# Le Petit MOZÉEN

BULLETIN MUNICIPAL | JANVIER 2024



[www.mozesurlouet.fr](http://www.mozesurlouet.fr)

mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66

**MOZÉ**  
SUR  
**LOUËT**

# Compte rendu

## Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 5 décembre 2023

Etaient présents : Mme BAUDONNIERE, Mme GODINEAU, M. ROUSSEL, Mme CHABROUILAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes BÉZIE, MOUKADEME, PAULT, SÉCHET, MM. CUVELIER, MEUNIER, PELLOIN et QUILÉZ • Absent(e)s excusé(e)s : Mme FREMY • Secrétaire de séance : M. PELLOIN.

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour sur le budget assainissement, ce qui est accepté à l'unanimité.

### ETUDE POUR LA RENOVATION / RECONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPORTS

Monsieur SUIRE, société ALTER PUBLIC, présente en détail les différents scénarii et les coûts associés de l'étude. Il est assisté du cabinet Galand Menighetti Programmation, chargé de l'étude de faisabilité.

### PRESENTATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes présentent les projets élaborés.

Le premier projet présenté est celui relatif à une table de tennis de table, à côté du city stade. Le coût est de 1 000 € TTC environ pour la première table et 1 900 € pour la seconde (accessible PMR + filet protection).

Le deuxième projet présenté est celui d'un ramassage de déchets : tous les ans, à différents endroits, deux actions (samedi matin ou après-midi). Les pincettes sont fournies par la ComCom, les sacs et gants pourront être fournis. La date retenue est le 6 avril 2024.

### CCLLA - PACTE FINANCIER ET FISCAL

L'engagement avait été pris au moment de la fusion d'élaborer un Pacte Financier et Fiscal (PFF), support et garant de la faisabilité d'un projet de territoire ambitieux. La démarche d'élaboration du PFF est désormais achevée et les communes sont appelées à délibérer.

#### DCM 2023-63 Pacte financier et fiscal communautaire

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le PFF.

### CCLLA - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2023

Par délibération du 9 février 2023, le conseil communautaire a voté les montants provisoires des Attributions de compensations des communes dans l'attente de la confirmation des coûts de restitution des équipements sportifs, confirmation donnée par la CLECT du 25 octobre 2023.

Par ailleurs, il convient de modifier les attributions provisoires pour tenir compte des éléments suivants :

- L'évolution de la part 1 relative au financement des services communs telle que prévue dans les conventions de gestion, à l'exception du secteur 5 pour lequel les montants ne seront validés que pour 2024.

- L'ajustement des attributions de compensation d'investissement relatives au financement des centres techniques dont les coûts réels de construction sont connus : il s'agit des centres techniques des secteurs 1, 2 et 4.

• Investissement : La commune de Mozé-sur-Louet n'est pas concernée par les modifications et conserve le montant de l'attribution de compensation fixé à 83 234,00 €

• Fonctionnement : La commune de Mozé est concernée par l'ajustement des attributions de compensation, sujet qui avait été débattu lors de la séance du conseil municipal d'octobre. Le montant prévisionnel avait été annoncé à 90 608 € annuel, avec une augmentation échelonnée sur 3 ans. Le montant est fixé à 78 688,00 € pour l'année 2023.

#### DCM 2023-64 Attributions de compensation définitives 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2023.

### DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUES DES ELUS

La loi a instauré l'obligation de désignation d'un référent déontologue des élus à compter du 1er juin 2023. Ce référent est chargé d'apporter à l'élu le saisissant tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (CGCT, art. L. 1111-1-1). À titre d'exemple, le référent peut apporter un appui aux élus, notamment en matière de conflits d'intérêts afin d'éviter au maximum que de telles situations se produisent. Son conseil peut consister à identifier les risques potentiels en fonction des règles juridiques en vigueur ainsi que des recommandations et de la doctrine des autorités compétentes. L'AMF 49 s'est saisi de ce sujet et propose une liste de référents ainsi qu'une délibération à prendre.

#### DCM 2023-65 Désignation du référent déontologue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

#### • Article 1 : Désignation du référent déontologue

Sont désignés en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMF49, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

#### • Article 2 : Durée de l'exercice des fonctions

Les référents déontologues sont nommés à compter du 01/10/ 2023 jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Ils ne peuvent être révoqués avant la fin de la période. Au terme de cette durée, il pourra être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions. À leur demande, il peut être mis fin à leurs fonctions.

#### Article 3 : Modalités de saisine du référent déontologue

L'élu local demande à l'AMF49 la mise en relation avec un référent déontologue. L'AMF49 se charge uniquement et sans connaissance du dossier d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à régler.

Tout dépôt de demande d'avis du référent déontologue fait l'objet d'un accusé de réception mentionnant la date de réception et rappelant le cadre réglementaire de la réponse.

Si besoin, sur demande du référent désigné, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégialement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.

La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

#### Article 4 : Conditions d'examen des demandes de conseils

Le référent déontologue communique l'avis à l'élu demandeur dans un délai raisonnable. Les avis et conseils du référent déontologue sont donnés à titre facultatif. Le référent déontologue exerce ses fonctions de manière indépendante, impartiale et confidentielle. Il est tenu au secret professionnel.

Il ne peut recevoir d'instruction de la part du maire, ni d'un adjoint, ni du directeur général des services pour l'exercice de ses fonctions déontologiques. L'autorité territoriale n'est pas tenue informée des saisines ni des avis rendus.

Les avis du référent-déontologue sont purement consultatifs et ne peuvent donc faire l'objet d'un recours contentieux.

#### Article 5 : Moyens et ressources

La collectivité met à la disposition du référent déontologue les moyens matériels permettant l'exercice effectif de ses missions : adresse mail dédiée, ordinateur, téléphone avec ligne...

(la mise à disposition d'un bureau ou d'une salle permettant d'assurer des permanences ou rendez-vous en toute confidentialité paraît nécessaire).

Dans la mesure des disponibilités, l'AMF49 met à la disposition gracieuse des référents déontologues et des élus locaux un espace bureau assurant la confidentialité des échanges.

#### Article 6 : Rémunération du référent déontologue

Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une ou plusieurs personnes, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 euros par dossier et ce conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local. Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 € ;

2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 €.

Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables.

Les frais de transport et d'hébergement éventuellement engagés lui seront remboursés dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique par la collectivité concernée.

### SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

Suite à la démission de Monsieur DAGUIN Benoit, 1<sup>er</sup> adjoint, la position des adjoints se trouve modifiée par une remontée dans l'ordre du tableau comme suit :

- Mme GODINEAU Marie-Françoise, 2<sup>ème</sup> adjointe, devient 1<sup>ère</sup> adjointe

- Monsieur ROUSSEL Sylvain, 3<sup>ème</sup> adjoint, devient 2<sup>ème</sup> adjoint

- Mme CHABROUILAUD Annie, 4<sup>ème</sup> adjointe devient 3<sup>ème</sup> adjointe

- Monsieur CESBRON Michel, 5<sup>ème</sup> adjoint devient 4<sup>ème</sup> adjoint

La question se pose du 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint qui devient dès lors vacante et doit par conséquent être supprimée.

#### DCM 2023-66 Suppression du 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour la suppression du poste d'adjoint.

### ELECTION D'UN CONSEILLER DELEGUE

Suite à la démission de Monsieur LEGER Serge, conseiller municipal délégué à la voirie - assainissement - éclairage public, les missions avaient été partagées entre Mme le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint. La démission de ce dernier conduit à revoir cette organisation par la désignation d'un conseiller municipal délégué.

Monsieur PELLOIN se porte candidat.

#### DCM 2023-67 Election d'un conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité et élit Monsieur PELLOIN conseiller municipal délégué à la voirie, l'assainissement et l'éclairage public.

### DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU SIEML

En début de mandat, le Conseil Municipal avait désigné MM DAGUIN et LEGER, respectivement membres titulaire et suppléant, pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (SIEML). Ces deux élus ayant donné leur démission, il convient de désigner de nouveaux représentants. Monsieur MEUNIER se propose comme titulaire et Monsieur PELLOIN se propose comme suppléant.

#### DCM 2023-68 Désignation des représentants au SIEML

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité et désigne MM MEUNIER et PELLOIN respectivement délégués titulaire et suppléant au SIEML.

### CREATION DE TARIFS EMPLACEMENT

La commune a été sollicitée pour l'octroi d'un emplacement, avec électricité, par un opticien qui souhaite monter un commerce ambulancier « le camion à lunettes ». Ce camion tournera sur les communes de La Possonnière, St Lambert, St Aubin, Beaulieu, Denée, Mozé et Valanjou. Il est prévu de stationner sur Mozé le mardi après-midi de 15h à 19h.

Il convient de créer deux tarifs d'emplacement, avec ou sans électricité. Le tarif annuel est fixé comme suit : 80 € sans électricité et 120 € avec électricité, avec une échéance au semestre à terme échu.

#### DCM 2023-69 Création de tarifs emplacement

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la création des tarifs emplacement.

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS RELATIFS AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Deux écritures passées en 2017 et 2018 sur le budget annexe ASSAINISSEMENT ont été omises concernant l'amortissement de ces dernières. La commune ne peut plus régulariser les amortissements car le budget annexe a été supprimé à la suite du transfert de la compétence à la Communauté de communes. Il convient donc de transférer ces derniers biens à la CCLLA qui procédera aux amortissements manquants comme suit :

Bien à mettre à disposition	Montant	Amorti	Reste à amortir
Honoraires réalisation plan de zonage assainissement	3 255,00 €	1 953,00 €	1 302,00 €
Etude faisabilité assainissement site des Ganaudières	28 679,15 €	0 €	28 679,15 €

La CCLLA propose une convention de mise à disposition sur laquelle le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

#### DCM 2023-70 Convention de mise à disposition des biens du budget annexe ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer la convention.

### QUESTIONS DIVERSES

- Une naissance, un arbre, prochaine édition le dimanche 4 février 2024

- Présentation analyse financière par Monsieur HARDOUIN, conseiller aux décideurs locaux, le mardi 9 janvier à 19H00

Fait à Mozé-sur-Louet le 6 décembre 2023

Le Maire, Joëlle BAUDONNIÈRE

# Les Cyranos de l'aubance

à vos agendas!

Les Cyranos de l'Aubance sont en pleine répétition pour vous présenter leur nouvelle pièce : " Avez-vous embrassé le Coq ? " de Vivien Lheraux :

Une troupe de théâtre répète un célèbre vaudeville. Demain, les comédiens doivent jouer pour la première

fois, mais en coulisse et sur les planches rien ne va !

Entre celui qui perd la raison, celle qui refuse de jouer et un technicien remplaçant pas à la hauteur, tout devient très compliqué ! Le metteur en scène est au bord de la crise de nerf. Mais le jour de la première arrive et forcément, ça tourne au grand n'importe quoi...

Venez applaudir les Cyranos de L'Aubance **les 17, 18, 24 et 25 février et les 1 et 2 mars 2024** Espace Loisirs Le Coteau.

Vous pouvez les retrouver sur Facebook et sur leur site : [www.lescyranosdelaubance.weebly.com](http://www.lescyranosdelaubance.weebly.com)

# Les Voix du Louet en concert !



LA CHORALE " LES VOIX DU LOUET " qui est un atelier du club de l'amitié, vous convie **le dimanche 4 février à 15 h en l'église de Mozé-sur-Louet**, pour un concert avec libre participation.

- La première partie sera assurée par la chorale " les voix du LOUET "
- La seconde partie avec 3 autres chorales de Saint-Sylvain-d'Anjou, Trélazé, Saint-Rémy-la-Varenne

**NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !**

# Partagez vos vacances

Devenez famille de vacances

Accueillez un enfant qui n'en a pas !

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant qui n'a pas de vacances, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans ! Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous :  
**02 41 88 85 65 • [afvdev.490@secours-catholique.org](mailto:afvdev.490@secours-catholique.org) •**  
 Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers



VIE À MOZÉ

# Des marionnettes

à la Bibliothèque communale

Le mercredi 06 décembre, Anthony Bailleul de la compagnie « La tête en l'air » a proposé le spectacle « Tel père, tel loup ».

Ce spectacle de marionnettes destiné aux enfants de 4 à 10 ans proposait différents niveaux de lectures sur l'univers du loup dans les contes et la filiation. 70 personnes étaient présentes et sont reparties enchantées de ce beau moment !





# Des changements à venir

## 3RD'Anjou

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, plusieurs changements vont s'opérer sur le territoire des 3RD'Anjou.

Les horaires d'ouverture des déchèteries évoluent, retrouvez les nouveaux créneaux et les localisations des 10 déchèteries sur le site internet des 3RD'Anjou : [www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr) et sur votre calendrier 2024.

Afin d'optimiser les tournées des véhicules, une grande partie des jours de collecte a été modifiée. Consultez le site internet des 3RD'Anjou ou votre calendrier pour connaître votre jour de collecte des déchets.

Dans le cadre de l'harmonisation sur le territoire du syndicat, les grilles de tarifications sont également modifiées ! En 2024, le nombre de levées dans votre forfait bac ordures ménagères passe de 8 à 10 levées annuelles, concernant le forfait bac emballages, il reste à 12 levées annuelles.

Spécifiquement au secteur Loire Layon, les 2 bacs seront désormais collectés le même jour avec un camion bi-compartmenté, les emballages d'un côté et les ordures ménagères de l'autre.

## Information Cabinet Médical

Les Drs Nathalie Roux et Priscilla Poissel vous informent de l'installation de cette dernière à compter du 02/01/2024 en remplacement du Dr Pauline Bonnetblanc.

Le Dr Bonnetblanc demande aux patients de reporter toute leur confiance au Dr Poissel. Consultations au cabinet médical du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h au 02 41 45 31 58.

## Concours de belote

Club de l'amitié  
et du temps libre

Le Club de l'Amitié et du Temps Libre organise son concours de belote annuel le dimanche 11 février 2024, Espace de Loisirs Le Coteau, chemin des Ganaudière. Inscriptions en double de préférence ; coût 7 € par personne.



Inscriptions à partir du 25/01/2024 au 06 78 76 24 42 ou 06 74 39 43 46. Ouverture des portes à partir de 13 h 30

Toutes les personnes repartent avec des lots.  
**Nous vous attendons nombreux !**



## " Une naissance, un arbre "

### Nouvelle édition

Le Conseil Municipal, réitère l'opération " Une naissance, un arbre ", co-financée par la Région Pays de la Loire. Celle-ci concerne les enfants nés en 2023. Ces derniers, avec leurs familles, seront conviés à venir participer à la plantation d'un arbre qu'ils vont parrainer, le dimanche 4 février 2024 !

La plantation aura lieu, comme en 2023, autour de l'étang des Ganaudières. L'endroit retenu présentant des conditions de sol assez humides, les essences retenues seront principalement des saules et des aulnes, labellisées Végétal Local.

Les familles ayant un/des enfants nés sur la commune en 2023 vont être destinataires d'une invitation personnalisée en ce mois de janvier 2024. Les parents n'ayant pas reçu de courrier sont invités à se manifester auprès de la mairie par mail à [environnement@mosesurlouet.fr](mailto:environnement@mosesurlouet.fr)

Tous les habitants, petits et grands, sont bien-sûr conviés à venir assister à l'événement !

À cette occasion, une attestation de parrainage ainsi qu'un plantoir seront offerts aux enfants concernés par l'opération.

Nous vous y attendons nombreux/ses!

NB : Concernant l'édition précédente, les plaques avec les noms des arbres et les panneaux avec les prénoms des enfants sont en cours de réalisation et seront prochainement installés. De même, il reste des attestations et plantoirs offerts par la Municipalité. Les parents qui ne seraient pas venus récupérer ces éléments pour leur(s) enfant(s) né(s) en 2021 et/ou 2022 peuvent s'adresser en Mairie pour cela.



## Ca bouge avec le comité des fêtes !

- Le comité des fêtes a l'honneur et la joie de vous présenter ses vœux pour cette année 2024 avec de la bonne humeur, de la santé et surtout le plaisir de se retrouver pour les futurs événements à commencer par l'assemblée générale qui aura lieu le 2 février avec son pot de l'amitié et la galette des rois.
- L'évènement suivant sera pour nos enfants de 0 à 12 ans avec la chasse aux œufs qui aura lieu le dimanche 7 avril 2024 à partir de 10h30.
- Place à nos ados de 11 à 16 ans qui auront le droit à leur soirée jeune le vendredi 26 avril 2024 à partir de 21h00.
- On fait de la place dans nos placards, grenier et garage avec le vide grenier qui lui se fera le 25 août 2024 avec animation musicale sur le temps du repas.
- On se retrouvera ensuite pour la soirée guinguette le 20 juillet 2024.
- Pour finir cette année on se retrouvera pour un bon repas alsacien le 19 octobre 2024.
- Et la dernière manifestation de l'année sera le Festival d'Art d'Hiver où on aura plaisir de se retrouver.

## Une très belle initiative du CMJ !

Dans le cadre de notre mandat au sein du Conseil Municipal des Jeunes, nous souhaitons vous présenter un projet qui sera mis en place en avril.

Ce projet est un ramassage de déchets pour que la commune soit plus propre. Chaque année, nous proposerons de nous retrouver à différents endroits de la commune afin de ramasser les déchets.

Il y aura 2 actions par année qui se feront soit le matin, soit l'après-midi en fonction de la saison.

Tous les habitants de Mozé sont invités.

Nous fournirons des pinces, des sacs et des gants.

**La première édition du ramassage de déchets aura lieu le samedi 6 avril à 15h00 autour de l'étang. Nous vous attendons nombreux !**



## Une nouvelle entreprise à Mozé-sur-Louet !

**Thierry LM Coaching aide les entrepreneurs et les dirigeants de TPE et PME à fluidifier les interactions humaines au sein de leurs équipes pour libérer leur performance collective et les embarquer dans le développement de l'entreprise.**

- Vos nouveaux projets vont bousculer l'organisation et les habitudes, et vous voulez maîtriser le risque d'impact négatif sur vos collaborateurs.
- Une équipe est en souffrance, démobilisée, en performance basse, les démissions augmentent et les recrutements patinent.
- Vous venez de proposer à un de vos collaborateurs une responsabilité plus importante et il peine à prendre ce poste
- Vous avez un manager en difficulté et son équipe en conflit avec lui.
- Vous avez des tensions avec un associé qui entravent le développement.

### En quoi puis je vous aider ?

- > En dénouant les freins et les incompréhensions que nous aurons identifiés.
- > En vous servant de Sparring Partner pour caler votre projet d'organisation et sa communication.
- > En réalisant des coachings d'équipes, des coachings individuels ou des coaching d'associés.
- > En vous apportant une vision terrain issue de mon regard et de mon écoute.



**THIERRY LM**  
COACHING

### Pourquoi me choisir ?

- > Je suis un passionné de la relation humaine dans l'entreprise et j'inspire confiance.
- > Je passe facilement de la réflexion à la mise en oeuvre sur le terrain.
- > Je comprends vos problématiques, les ayant souvent vécues moi aussi au cours de mes 30 ans d'expérience.
- > J'intègre naturellement le cadre de référence de votre entreprise dans mes séances de coaching.

Vous avez envie d'en savoir plus ?  
[contact@thierrylm.com](mailto:contact@thierrylm.com)  
[www.thierrylm.com](http://www.thierrylm.com)



## ENTREPRISES

# Du côté de l'École Le Petit Prince

## Côté culturel



Dans le cadre du programme « Ecole et Cinéma » auquel l'école du Petit Prince est inscrite depuis plusieurs années, les élèves de la GS au CM2 sont allés voir leur 1er film. « Le chant de la mer » pour les GS, CP et CE1 et « L'étrange Noël de Monsieur Jack » pour les CE2, CM1 et CM2. Ces projections sont l'occasion d'un travail pédagogique avant et après chaque séance. De plus, ces sorties, appréciées de tous, sont un support idéal pour travailler l'éducation à l'image et de culture cinématographique.

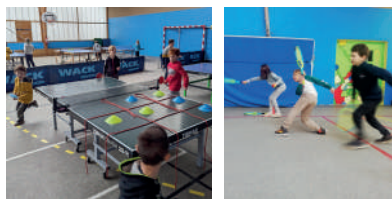
## Les élèves chantent Noël aux Jonchères



Noël approchant, les élèves de l'école se sont rendus à la résidence

des jonchères afin de passer un moment convivial avec les résidents. Dans un premier temps, ils se sont échangés mutuellement des cartes de Noël. Ensuite, après avoir partagé un bon goûter et avoir échangé, les élèves ont chanté des chants de Noël. Un moment intergénérationnel très apprécié de tous.

## Année olympique



Depuis l'an dernier déjà et encore cette année, l'école a comme fil conducteur le sport et de nombreuses activités sont tournées en ce sens. En ce début d'année, les élèves du CP au CM2 ont bénéficié de 7 séances de tennis de table avec le comité sportif. Les CP, CE1 et CE2

ont découvert le tennis lors d'une initiation par le Club de tennis de Soulaines.

Quant aux CE2, CM1 et CM2, ils ont amélioré leurs compétences du « Savoir Rouler à vélo ». Les CM1 et CM2 ont mis ces apprentissages en application lors de deux sorties sur route, permettant ainsi la validation du bloc 3 pour tous !

## La maternelle n'est pas en reste



Comme les grands, les élèves de maternelle participent à cette année olympique. Pour l'occasion, les deux classes de PS/MS/GS se sont rencontrées lors d'une matinée sportive. Au programme, un défi sportif autour du jeu des déménageurs. Tous les élèves se sont pris au jeu pour le plus grand plaisir de tous !

**L'école Le petit Prince souhaite déjà la bienvenue aux futurs élèves de TPS qui arriveront à l'école en début d'année 2024.**

## Du côté de l'APE

### La Commission Sapins

Notre nouveauté des sapins en bois a été un succès s'ajoutant aux commandes des traditionnels sapins naturels chez notre producteur local, gérées par Cyrielle. Les lutins livreurs, investis dans leur mission, ont mis tout en œuvre pour faire rêver petits et grands avec distribution de chocolats, décoration des véhicules et déguisements. Quelques enfants ont même pris plaisir à se joindre à eux.

### Notre soirée de Noël du vendredi 15 décembre

La Commission « Noël » s'est adaptée et réinventée. En collaboration avec l'école lors des portes ouvertes, nous avons pu mettre en place des stands

(collations, gourmandises, créations, décorations...) dans la cour de l'école. Après les chants des enfants, qui ont mis tout leur cœur, les familles étaient invitées à poursuivre ce moment festif par une balade animée aux lampions autour de l'étang. Des surprises étaient organisées le long du parcours pour le bonheur de tous : contes, photos avec le Père Noël, lâcher de lanternes...

Un grand Merci à chaque membres, commissions, bénévoles, parents qui participent à l'organisation selon leur disponibilité. Nous avons conscience que nos vies sont déjà bien remplies.

Nous vous souhaitons une Belle et Heureuse Année 2024 et aurons



plaisir à vous retrouver en janvier pour préparer les prochaines actions.

# Du côté de l'École Le Prieuré

## Les CM2 ont vécu une journée comme les collégiens



Jeudi 23 novembre, les 11 CM2 de l'école Le Prieuré ont passé la journée au Collège St Vincent de Brissac afin de découvrir la vie d'un collégien de 6ème. Cette première approche avait pour objectif de leur permettre de découvrir le fonctionnement d'un collège et de suivre des cours avec plusieurs professeurs afin d'appréhender de manière sereine la rentrée en septembre.

Emploi du temps en main, les CM2 ont donc enchaîné des cours de Français, de Mathématiques, de SVT, d'Espagnol et d'EPS. Le moment très attendu de la journée a été évidemment la découverte du self ! Chacun a pu choisir avec satisfaction ce qu'il souhaitait manger ! De retour à l'école, les enfants ont exprimé leur joie d'avoir fait les premiers pas au collège : **« nous sommes contents d'avoir fait cette journée car elle nous a permis de nous rassurer ! »**

## Une séance de découverte du waterpolo



Afin de clore leur cycle de séances de natation à la piscine de Thouarcé, les élèves de CM ont pu pratiquer

quelques notions de waterpolo, discipline olympique qu'ils ont pu découvrir en parfaite concordance avec leur thème d'année ! A l'aide de « frites » comme support pour éviter une trop grande fatigabilité dans le bassin, les enfants ont réussi à faire circuler le ballon presque comme des champions. Plusieurs fois, d'ailleurs, celui-ci a rejoint les buts à la grande satisfaction des joueurs en herbe !

## Une sortie familiale à l'Iceparc pour assister à un match des Ducs d'Angers



Mardi 5 décembre, afin de poursuivre l'étude du thème d'année sur les Jeux Olympiques et Paralympiques mais cette fois-ci en famille, parents et enfants de toutes les classes, accompagnés de leurs enseignantes, ont assisté à un match de hockey avec l'équipe des Ducs d'Angers.

Les enfants, les yeux grands écarquillés, ont d'abord été impressionnés par la blancheur de la piste, les jeux de lumière et la musique tonitruante. Puis avec leurs parents, ils ont applaudi intensément l'arrivée des hockeyeurs sur la piste habillés de leur imposante tenue ! Mia, de la classe de CP, a d'ailleurs trouvé que **« le gardien de but était très équipé »**.

Durant les tiers temps, les enfants ont apprécié les glissades du palet, la rapidité et la dextérité des professionnels... mais aussi la chorégraphie des pom

girls !

Toutefois, Camille est restée perplexe : **« parfois ils mettaient la crosse en l'air, alors qu'on a appris l'année dernière que c'était interdit ! »**

Chaque tentative de but a été largement encouragée par les petits supporters de l'École du Prieuré, impatients de voir les Angevins mener au score. Naël, élève de CE2 expliquera : **« j'ai crié très fort et très longtemps pour les encourager à mettre un but ! »** Ses espoirs et ses encouragements n'auront effectivement pas été vains puisque les Ducs d'Angers ont marqué deux buts et remporté la victoire !

Une maman confiera à propos de cette soirée : **« c'était vraiment un chouette moment autour d'un beau sport ! »**

De retour en classe le jeudi matin, des élèves ont rechanté : **« allez, Angers, tes supporters sont là ! »**

## Du tai-chi à l'école, une séance de bien-être !



Durant cette deuxième période de l'année scolaire consacrée au bien être en lien avec le thème d'année les Jeux Olympiques et paralympiques, les enfants de toutes les classes ont découvert le tai chi. Ainsi ils ont pu expérimenter cette discipline demandant lenteur et précision. La difficulté initiale a été de reproduire plusieurs mouvements sans précipitation ! Les enfants ont appris à se déplacer comme un chat, voler comme un oiseau, devenir un dragon et même chasser les nuages !

## Du côté de l'APEL

Le 20 novembre dernier, les membres de l'Apel de l'école du Prieuré se sont réunis afin de renouveler son bureau. Et c'est Laure Papin, qui a pris la présidence. Nous avons également eu la chance d'accueillir de nouveaux membres. L'équipe prépare donc une année 2024 pleine de surprises pour les enfants de

l'école mais aussi pour les mozéens. Nous vous retrouverons notamment en mars pour la seconde édition de notre loto, et aux beaux jours pour notre marché de printemps, vous trouverez toutes les informations sur notre page Facebook APEL école Le Prieuré.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

# Mémento

## Médecins

**Dr ROUX - Dr POISSEL**

**NOUVEAU MÉDECIN**

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

## Pharmacie

**Mme Annabelle COINTEREAU**

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

## Dentistes

**Dr Elise CHOUKROUN**

et **Dr Mélanie GAUTHIER**

12, rue du 30 Août 1944

**Tél. 02 41 45 34 69**

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

## Masseurs-Kinésithérapeutes

**M. Philippe BOURDEAU**

**M. Fabrice MENANTEAU**

14, rue du 30 Août 1944

**Tél. 02 41 45 71 85**

Consultations sur rendez-vous : Lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00. Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Visites à domicile le mardi et jeudi matin.

## Osthéopathe

**Axel ZMANY**

26 bis, rue de la Fontaine

**Tél. 07 61 53 73 03**

## Infirmières D.E.

**Mme Marie-Line MANCEAU**

et **Mme Julie Vétault**

26 bis, rue de la Fontaine

**Tél. 02 41 45 30 00**

Soins à domicile sur prescription médicale.

Permanences sans rendez-vous le matin :

le mardi, mercredi, vendredi et samedi de

7h à 7h30.

## Assistante sociale

### Régime général

**Mme NUYTS**

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

**Tél. 02 41 79 75 10**

## Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

## MSA

**Mme GUERINET**

Centre Social de Thouarcé

(mardi matin)

**Tél. 02 41 54 06 44**

## Taxis

**TAXI YOANN - GOASDOUÉ Yoann**

**Tél. 06 45 79 47 17**

**MT LOUISE TAXI - IDLKAID Abdellatif**

**Tél. 06 58 62 38 45**

## Serrurerie 24h/24, 7j/7

**Guillaume MARIE**

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

**Tél. 06 74 24 81 80**

## Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

**Tél. 02 41 45 35 10**

**bibliotheque@mozésurlouet.fr**

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

## Permanences aide informatique

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Nicolas Pasquito

**Tél. 06 87 91 76 07**

## Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

## Mairie

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

**Tél. 02 41 45 31 66**

## Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

**Tél. 07 88 77 70 09**

## Transport solidaire

CCAS - M.F. GODINEAU

**Tél. 06 78 76 24 42**

## Correspondant du courrier de l'ouest

Philippe COSNARD

**ouphi49@gmail.com**

## Mutuelle Communale AXA

Mr DESAIVRE - **07 86 45 85 64**

# Agenda

## Vœux du Maire

**Vendredi 12 janvier**

Espace Loisirs Le Coteau - 19 h.

## Enquête INSEE

**Fin 2023 - Début 2024**

L'institut national de la statistique et des études économiques réalise une enquête sur le cadre de vie. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Marie-Hélène ESNAULT, enquêtrice de l'INSEE, chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## L'assemblée générale du Comité des fêtes

**Vendredi 2 février 2024**

## L'assemblée générale de la société l'Union de Plaisance

**Dimanche 4 février 2024**

## Concours de belote

**Dimanche 11 février 2024**

Salle du coteau à partir de 13h30.

Inscriptions à partir du 25 janvier.

## Théâtre : Les Cyrano de l'Aubance

**17, 18, 24, 25 février**

**1 et 2 mars 2023**

## On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : **communication@mozésurlouet.fr** avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).